

Paris collectifs sportifs—Loi

Le problème du gouvernement du Canada à l'heure actuelle, c'est que plus personne ne le croit. Il fait toutes sortes de belles promesses, mais il ne prend pas d'engagements concrets.

Je voudrais dire pour terminer, monsieur le Président, que le projet de loi C-95, qui vise à mettre sur pied les paris sportifs, est maintenant à l'étude à la Chambre. Nous savons que cette mesure est injuste pour les Canadiens. Elle donne une trop grande part des recettes produites au gouvernement et ne garantit même pas aux Canadiens qui y participeront un rendement équitable de leur investissement. En outre, rien ne nous prouve que les Canadiens profiteront vraiment de cette mesure.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, je veux prendre part à l'examen de l'amendement proposé par mon collègue, le député de St. Catharines (M. Reid). Il est important de bien situer ce débat. Je me répéterai en quelque sorte, car je crois qu'il est bien connu à la Chambre que je m'oppose aux jeux de hasard et aux loteries et surtout à la façon dont les gouvernements, qui ont des obligations morales envers l'ensemble des citoyens, ont recours à de la publicité pour le moins douteuse pour inciter les gens à acheter des billets de loterie. Lorsque les gouvernements annoncent qu'acheter un billet de loterie, c'est acheter un rêve, ils usent ainsi de l'autorité gouvernementale pour faire croire aux gens que parier dans une loterie nationale, c'est moins grave que de parier en privé.

Ensuite, le gouvernement a fait savoir qu'il avait besoin de cette loterie pour financer les Jeux olympiques de Calgary. Quiconque a examiné la demande présentée par le comité olympique de Calgary n'ignore certes pas que la seule raison pour laquelle le comité international olympique a reçu et agréé la demande de Calgary, c'est que les promoteurs de Calgary avaient en main une lettre affirmant que le gouvernement canadien a) souhaitait la tenue des Jeux olympiques au Canada et b) contribuerait au financement de ces jeux. Dans l'esprit des membres du Comité international olympique, cet appui n'était nullement conditionnel à l'adoption par le Parlement d'une loterie sportive, de l'émission d'une série de timbres, de la fabrication d'un souvenir officiel ou de tout autre objet visant à fournir au gouvernement fédéral les fonds dont il aurait besoin à cet égard. Les seuls critères étaient que la lettre était vraiment une lettre du gouvernement canadien, que l'invitation était réelle et que l'appui financier était garanti. Voilà tout.

L'amendement proposé par mon collègue, le député de St. Catharines, fait ressortir à quel point le gouvernement tente de tromper la Chambre et les Canadiens au moyen de ce projet de loi, car celui-ci ne se limite pas aux Jeux olympiques de Calgary. L'impression que le gouvernement voudrait voir ancrée dans la société canadienne, c'est que quiconque s'oppose au projet de loi C-95 s'oppose aux Jeux olympiques et aux compétitions sportives. Là n'est pas la question. Le gouvernement veut réintégrer le domaine des jeux de hasard et il se sert des

Jeux olympiques de Calgary comme prétexte pour y arriver. N'ayons pas peur de le dire. C'est bien là la situation.

Je sais que ceux d'entre nous qui nous opposons à la participation du gouvernement aux jeux de hasard depuis un certain temps ont été décrits de diverses façons. On prétend que nous ne pouvons pas imposer notre code de moralité au grand public. Cela, monsieur le Président, est au mieux un argument fort spécieux. Certes, chaque fois qu'un projet de loi est adopté, celui-ci ou son règlement d'application, sont censés restreindre jusqu'à un certain point la façon d'agir de membres de la société.

On prétend aussi que les jeux de hasard ne sont pas nuisibles et qu'ils sont volontaires. Les jeux de hasard sont nuisibles, monsieur le Président. Ils ne le sont peut-être pas pour les députés qui gagent quelques dollars à l'occasion des éliminatoires de la coupe Stanley ou du match de la coupe Grey. Tout indique qu'un nombre disproportionné de ceux qui achètent des billets de loterie de ce genre appartiennent aux classes les plus pauvres de la société.

On prétend ensuite que nous ne pouvons protéger personne contre ses propres sottises. Combien de temps passe-t-on à la Chambre à débattre la politique sociale dans l'espoir d'améliorer la condition humaine? En présentant un projet de loi de ce genre, le gouvernement semble profaner ce qu'il prétend défendre.

● (2020)

On dit aussi que le gouvernement peut, grâce aux loteries ou aux jeux de hasard, financer des projets valables qu'il ne pourrait pas réaliser autrement. J'ai toujours cru qu'il faut signaler aux Canadiens les projets valables qui doivent être financés de la même façon que toutes les entreprises valables, c'est-à-dire au moyen de la fiscalité.

Le gouvernement veut se lancer dans les jeux de hasard pour une autre raison, monsieur le Président. J'ai été sévèrement critiqué pour avoir utilisé cette expression, mais je la répète: les recettes provenant des loteries constituent pour les gouvernements un caisse formidable pour faire des cadeaux. Ils peuvent utiliser les fonds, qu'ils n'ont pas obtenus par voie de l'imposition directe pour faire toutes sortes de largesses, un quai ici et là tout en déclarant: «Le gouvernement fait cela pour vous.» On a déjà eu de trop nombreux exemples de ce genre, monsieur le Président. Quand le gouvernement fédéral finit par se sortir de ce bourbier, quelle idée peut-il lui prendre d'y replonger à nouveau tête première?

Je sais qu'il n'est plus d'usage à la Chambre d'écouter ce que les Églises ont à dire. Pourtant elles sont constituées de Canadiens qui ont de très justes raisons de se préoccuper de l'orientation prise par la société, et j'incline à croire qu'elles voient beaucoup mieux où nous conduisent certaines mesures prises aujourd'hui, certaines libertés que la Chambre demande comme dans le projet de loi C-95.

J'aimerais consigner un passage d'une lettre de la section Canada de l'Église luthérienne d'Amérique. Le voici: